



# LETTRE D'INFORMATION

## NOVEMBRE 2015

---

### L'ACTU DU MOMENT La Dépendance

## édito

Madame, Monsieur,

Avec le vieillissement de la population, les Français commencent à prendre réellement conscience du problème de la dépendance chez les personnes âgées.

En cas de perte d'autonomie, le sentiment de dépendance envers les proches est souvent lourd. Anticiper ce phénomène dès maintenant, c'est vous protéger et préserver votre famille.

Pour la rédaction de cette lettre d'information, nous avons décidé de nous associer au groupe Astoria Finance, acteur majeur de la gestion de patrimoine en France.

L'objectif est de vous faire découvrir les choix qui s'offrent à vous en matière d'assurance et d'organisation patrimoniale pour disposer de ressources complémentaires répondant aux nouveaux besoins liés à la dépendance.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes précisions nécessaires sur ce sujet.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Bertrand Besson  
Directeur associé du cabinet Arlington

# La Dépendance

Aujourd'hui, les progrès de la médecine permettent de vivre plus longtemps. Cependant de nouvelles problématiques liées au grand âge surviennent.

La perte d'autonomie est ainsi devenue un véritable sujet de société qui peut toucher chacun d'entre nous, en tant qu'aidant d'un proche dépendant, ou soi-même en tant que personne dépendante.

## Prévisions démographiques pour 2050

- Vieillesse de la population française : Les + de 60 ans représenteront 32% de la population
- Allongement de l'espérance de vie : 88 ans pour une femme et 83 ans pour un homme

## Qu'est-ce que la dépendance ?

L'état de dépendance se définit par l'impossibilité pour une personne âgée de réaliser seule et définitivement, sans l'assistance d'une tierce personne, un certain nombre d'actes de la vie quotidienne : se nourrir, s'orienter, se déplacer, s'habiller, satisfaire à son hygiène corporelle.

Si la dépendance concerne en premier lieu la personne touchée par un affaiblissement physique ou psychique, c'est aussi une situation contraignante et difficile psychologiquement pour toute sa famille et ses proches qui prennent alors le rôle d'aidants.

## Le coût de la dépendance

Malgré les aides gouvernementales, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la dépendance engendre des dépenses importantes qui alourdissent encore une situation déjà difficile.

## LE SAVIEZ-VOUS?

**1800 €** - C'est en province le coût mensuel moyen du maintien à domicile en situation de dépendance

**3500 €** - C'est en région parisienne la dépense mensuelle moyenne en cas de placement en établissement spécialisé

**5h30** - C'est le temps moyen consacré chaque jour à une personne dépendante par un aidant

Grâce à nos solutions d'assurance, nous vous apportons un soutien en cas de dépendance totale pour conserver votre indépendance financière, simplifier votre quotidien, accompagner vos proches et faciliter le rôle d'aidant.

## Notre solution garantie dépendance

**UNE RENTE VIAGÈRE MENSUELLE EN CAS DE DÉPENDANCE TOTALE**  
Vous définissez le montant entre 500€ et 1800€ par tranche de 100€.

### UN LARGE ÉVENTAIL DE SERVICES PERSONNALISÉS

Pour vous aider, vous et vos proches, à assumer les nombreuses difficultés qui surviennent avec la perte d'autonomie.

### 2 GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES AU CHOIX

**OPTION 1** : Le capital premier frais de 3500€, destiné à l'aménagement ou l'adaptation de votre habitation.

**OPTION 2** : Le remboursement des cotisations versées depuis l'adhésion, sous forme de capital, en cas de décès de l'assuré sans perte d'autonomie avant 85 ans.

## Exemples de cotisations d'une assurance dépendance

(à titre indicatif, sans valeur contractuelle)

Souscription à 65 ans  
avec une rente viagère  
mensuelle de 500€

→ 32 € / MOIS



Souscription à 55 ans  
avec une rente viagère  
mensuelle de 1000€  
et l'option « capital premiers frais »

→ 40 € / MOIS



Souscription à 40 ans  
pour une rente viagère  
mensuelle de 1500€  
avec les options « capital premiers frais »  
et « remboursement des cotisations »

→ 51 € / MOIS



En complément d'une assurance dépendance, un accompagnement patrimonial peut également vous permettre de vous protéger, vous et votre famille, contre la perte d'autonomie. Ces solutions, qui peuvent tout à fait se combiner, vous permettront d'avoir toutes les cartes en main pour envisager votre futur sereinement. Astoria Finance, l'un des premiers acteurs du marché, reconnue pour son savoir-faire en matière d'organisation patrimoniale globale, peut vous apporter conseil et accompagnement :

# Gestion de la dépendance du point de vue patrimonial

## Via l'assurance-vie :

### 1/ Contrat multi supports « classique » :

Outre les avantages liés à l'assurance-vie (gestion sur-mesure, hors succession, fiscalité dégressive...) il permet de mettre en place, au moment de la constatation de l'état de dépendance, des **rachats partiels programmés** : ou « virements automatiques » vers son compte courant du montant nécessaire (loyer maison médicalisée, salaire d'une auxiliaire de vie, etc,...)

Il convient d'**anticiper** la souscription de ce contrat pour permettre une meilleure valorisation au moment des rachats partiels programmés.

Il peut porter atteinte, au fur à et mesure des rachats, à l'épargne capitalisée.

### 2/ Contrat d'assurance-vie avec sortie en rente viagère :

Après une phase d'épargne, et au moment de la constatation de l'état de dépendance : déclenchement de la rente.

La compagnie d'assurance calcule alors, selon l'espérance de vie du souscripteur, la rente viagère à verser selon une fréquence à définir en amont. Que le capital soit atteint ou non, le souscripteur recevra à vie la même rente à compter de son déclenchement

En partenariat avec



**ASTORIA FINANCE**  
Une société du Groupe Astoria

## Via la mise en place du Mandat de Protection future (pour soi-même) :

- Permet de confier la gestion de son patrimoine et de ses affaires personnelles (choix du cadre et des conditions de vie) à un **tiers choisi**, qui peut soit accepter, soit refuser. En cas d'acceptation, cette personne est la mandataire. Précautions à prendre dans le choix de cette personne sur les compétences et qualités
- Le déclenchement, tout comme la levée du dispositif, interviennent sur examen médical.
- **Permet d'éviter les organismes impersonnels** de tutelle/curatelle
- Limites :
  - le mandataire peut accepter du vivant du mandant, et refuser au moment de la mise en oeuvre
  - formalisme : à faire enregistrer par un notaire (coût d'un enregistrement) ou enregistrement par soi-même (via internet)

*Nota : il existe les mandats de protection future pour autrui, afin de désigner une personne chargée de gérer le patrimoine de son enfant s'il venait à en avoir besoin. (Sous conditions)*

## La donation entre époux

Elle permet au survivant de :

-maintenir son cadre de vie d'avant veuvage, ainsi qu'un patrimoine en pleine propriété prélevé sur la succession du défunt, afin de parer aux besoins de liquidités liés à la dépendance du conjoint survivant.

## Cession d'un bien immobilier (résidence principale) en viager

### A EVITER :

**La donation en pleine- ou nue-propriété de sa résidence principale (en direct ou en SCI) à ses enfants, neveux, etc...**

**ARLINGTON**  
SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES

10 RUE DE CHÂTEAUDUN - 75009 PARIS  
TÉL : 01 44 18 01 50 - FAX : 01 44 94 07 01  
WWW.ARLINGTON.FR - INFO@ARLINGTON.FR

RCS PARIS B 380 497 974  
SAS AU CAPITAL DE 40.000 €  
N° ORIAS 07 000 849 - SITE ORIAS WWW.ORIAS.FR

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE CONFORMES AU CODE DES ASSURANCES

**ASTORIA FINANCE**

Une société du Groupe Astoria

4 RUE DU GÉNÉRAL LANREZAC - 75017 PARIS  
TEL : 01 46 220 222 - WWW.ASTORIAFINANCE.COM  
MARIANNE.BESNAULT@ASTORIAFINANCE.COM

RCS 444 275 671  
SAS AU CAPITAL DE 41668 €  
N° ORIAS : 07 002 486 - APE 6622 Z  
Activités : Conseil en gestion de patrimoine / Conseil en investissement financier / Démarchage bancaire et financier / Courtage en assurance / Agence immobilière - Carte Professionnelle N° T11510 délivrée par la préfecture de Paris - Garantie financière OBE Insurance Europe - Membre de la Caisse de Garantie des Professionnels de l'Assurance RCIP0044 - Responsabilité Civile Professionnelle Sérénis Assurances VD 7.000.001 /14692 - Membre du Syndicat National des Professionnels Immobiliers - Membre de l'ANACOFI-CIF, enregistré sous le n°E001732 -